



\* Avant de confirmer les vœux, les candidats doivent, sur la plateforme, exprimer leur préférence dans une rubrique dédiée. Non communiquée aux établissements choisis, cette information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de propositions d'admission.

<sup>b</sup> Le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues.

<sup>c</sup> En cas de vœux uniquement dans les formations sélectives.

Métropole uniquement : Attention aux points d'étapes si conservation de vœux en liste d'attente !

**Inscription et création du dossier Parcoursup.**  
> Saisir une adresse mail valide et régulièrement consultée.  
> Télécharger l'application Parcoursup sur votre téléphone mobile (pour la métropole uniquement).  
- Possibilité de renseigner les adresses mail des parents pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure.

**FINALISATION DU DOSSIER :**  
- Saisir un projet de formation motivé pour chaque vœu  
- Joindre les éventuelles pièces demandées

**Réception des propositions d'admission :**  
> Je reçois une alerte dès que j'ai une réponse  
> Pour les formations non sélectives (licences générales), l'établissement peut répondre : oui - oui si <sup>b</sup> - en attente  
> Pour les formations sélectives (prépas, BTS, BUT...), l'établissement peut répondre : oui - en attente - refusé  
À noter : suspension des propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat (pour la métropole uniquement, décompte des délais suspendu).

**Inscription à la phase complémentaire du 15 décembre 2021 au 17 février 2022**  
De nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes peuvent être formulés.  
Attention aux délais de réponse !

**Ouverture de la plateforme**  
Connection et découverte de la Plate-forme

**1**  
**Inscription, information saisie des vœux**  
**Consultation des caractéristiques de chaque formation :** contenus, attendus, places disponibles, débouchés, etc...)  
**Je formule jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer**

**Clôture définitive de la saisie de vœux**

**2**  
**Finalisation et confirmation**  
**CONFIRMATION DE CHAQUE VŒU**  
Pour chaque vœu confirmé une fiche avenir est transmise aux établissements d'enseignement supérieur.

Attention, après la date de clôture, aucun élément du dossier ne pourra être modifié.

**3**  
**Propositions d'admission et réponses des candidats**  
**Réponses aux propositions d'admission :**  
> Dès que j'ai une ou des propositions, d'admission, je dispose d'un délai pour me déterminer et accepter une de mes propositions d'admission.  
> Je dois choisir parmi mes vœux en attente ceux que je souhaite conserver.  
> J'ai un délai de réponse à respecter indiqué sur le dossier pour chaque proposition<sup>1</sup>. Si je ne réponds pas à une proposition d'admission dans les délais prévus, je perds toutes les propositions d'admission qui m'ont été faites.

**Phase complémentaire**

Si je n'ai aucune réponse positive, je peux saisir la **commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** qui étudiera mes souhaits de formation prioritaires et me fera des propositions de formation au plus près de mes choix initiaux<sup>2</sup>

**4**  
**Inscription administrative et fermeture du site**  
Les lycéens effectuent leur inscription administrative dans leur établissement d'accueil.

Attention à la date limite d'inscription de l'établissement d'accueil !

<sup>1</sup> Parcoursup métropole : Impératif de répondre obligatoirement à chaque proposition dans les délais indiqués dans le dossier

<sup>2</sup> Voir calendrier spécifique sur le site académique pour saisine CAES.